



Número de Révision: 002.1

Date de sortie: 02/24/2025

### 1. IDENTIFICATION

|   |  |                       |  |
|---|--|-----------------------|--|
| <b>Désignation de l'article:</b>                | <b>LPG 2G 2PK SG LQ TBE 6PG</b>  | <b>Numéro IDH:</b>    | 2598080  |
| <b>Type de produit/utilisation recommandée:</b> | Colles instantanées  |                       |  |
| <b>Restriction d'utilisation:</b>               | Non identifié  | <b>Région:</b>        | Canada   |
| <b>Raison sociale:</b>                          | Henkel Canada Corporation<br>Meadowpine Boulevard 2515<br>Mississauga, Ontario L5N 6C3 | <b>Votre contact:</b> | Téléphone: +1 (905) 814-6511<br>NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:<br>MÉDECIN : Centre Anti-Poison<br>1-877-671-4608 (appel à frais virés)<br>ou 1-303-592-1711<br>TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300<br>1-703-527-3887(appel à frais virés)<br>Internet: www.henkelna.com |

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

**DANGER:** ADHÈRE À LA PEAU EN QUELQUES SECONDES.  
H227 - LIQUIDE COMBUSTIBLE.  
H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE.  
H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.  
H335 - PEUT IRRITER LES VOIES RESPIRATOIRES.  
H360 - PEUT NUIRE A LA FERTILITE OU AU FOETUS.

| CLASSE DE RISQUE  | CATEGORIE DE RISQUE |
|---|---------------------|
| LIQUIDE INFLAMMABLE   | 4                   |
| IRRITATION CUTANÉE  | 2                   |
| IRRITATION DES YEUX   | 2A                  |
| TOXICITE POUR LA REPRODUCTION                                 | 1B                  |
| TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANES CIBLE - EXPOSITION UNIQUE | 3                   |

#### PICTOGRAMME(S)



#### Conseils de prudence

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Prévention:</b> | P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.<br>P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.<br>P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.<br>Interdiction de fumer.<br>P261 - Évitez de respirer des brouillards/vapeurs.<br>P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.<br>P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
|--------------------|--|

Numéro IDH: 2598080

Nom du produit: LPG 2G 2PK SG LQ TBE 6PG

|                      |  |
|----------------------|--|
| <b>Intervention:</b> | <p>P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.</p> <p>P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.</p> <p>P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.</p> <p>P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.</p> <p>P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.</p> <p>P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.</p> <p>P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.</p> |
| <b>Stockage:</b>     | P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.   |
| <b>Élimination:</b>  | <p>P405 - Garder sous clef.</p> <p>P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.</p>  |

**Autres dangers** Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Substances dangereuses                       | Numéro CAS | Poids %* |
|--|------------|----------|
| 2-Cyanoacrylate d' éthyle                    | 7085-85-0  | 80 - 100 |
| 6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol | 119-47-1   | 0.1 - 1  |

\*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

#### Composants non dangereux

La concentration réelle ou l'intervalle de concentration est retenu en tant que secret commercial.

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Inhalation:</b>           | Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.  |
| <b>Contact avec la peau:</b> | <p>Ne pas séparer la peau collée. Tremper dans l'eau tiède savonneuse.</p> <p>Décoller doucement à l'aide d'un instrument émoussé. Dans le cas d'une brûlure cutanée due à la production rapide de chaleur provenant d'une grosse goutte, consulter un médecin. Si les lèvres sont collées, appliquer de l'eau chaude et encourager la personne à utiliser sa salive pour les mouiller et pour exercer une pression. Les séparer en soulevant la peau ou en les roulant vers l'extérieur. Ne pas séparer les lèvres en exerçant une force directe opposée.</p> |

|  |  |
|--|--|
| <b>Contact avec les yeux:</b>  | Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin. Si les paupières sont collées, dégager les cils avec de l'eau chaude en les couvrant à l'aide d'un tampon mouillé. Ne pas essayer d'ouvrir l'œil de force. Le cyanoacrylate se lie à la protéine de l'oeil et entraîne un effet lacrymogène qui aidera à faire décoller l'adhésif. Couvrir l'oeil jusqu'à ce qu'il soit complètement décollé, généralement en l'espace de 1 à 3 jours. Consulter un médecin dans le cas où des particules solides de cyanoacrylate polymérisé coincées derrière la paupière endommageraient celle-ci en raison de leur nature abrasive. |
| <b>Ingestion:</b>  | Faire en sorte que les voies respiratoires ne soient pas bloquées. Le produit se polymérise rapidement et adhère à la bouche, ce qui empêche presque totalement qu'il soit avalé. La salive va séparer tout produit solidifié en quelques heures. Empêcher la victime d'avaler toute particule qui se serait détachée.   |
| <b>Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):</b>                         | Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.  |
| <b>Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:</b> | Il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la chirurgie pour séparer les tissus collés par accident. L'expérience démontre que les tissus collés sont mieux traités par la pratique de premiers secours passifs non-chirurgicaux. Si le durcissement rapide a entraîné des brûlures thermiques, elles doivent être traitées de façon symptomatique après le retrait de l'adhésif.   |

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

|   |  |
|---|--|
| <b>Moyen d'extinction approprié:</b>                    | Poudre sèche. mousse Dioxyde de carbone.   |
| <b>Agents extincteurs inappropriés:</b>                 | Non disponible   |
| <b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:</b> | Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) à pression positive.   |
| <b>Feu inhabituel ou risques d'explosion:</b>           | Non disponible   |
| <b>Produit ou gaz issus de la combustion:</b>           | Des fumées toxiques ou irritantes, ou les deux à la fois, peuvent être libérées en quantités infimes; il est recommandé d'utiliser des appareils de protection respiratoire. |

## 6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

|  |  |
|--|--|
| <b>Mesures de protection de l'environnement:</b> | Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.   |
| <b>Méthodes de nettoyage:</b>                    | Ne pas nettoyer avec des chiffons. Laver à grande eau pour terminer la polymérisation et nettoyer le sol en grattant. Éliminer le produit durci comme déchet inoffensif. |

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation:** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Bien laver avant manipulation. Éviter tout contact avec des articles de tissu ou de papier. Le contact avec ces matériaux pourrait entraîner une polymérisation rapide susceptible de produire des fumées et de fortes vapeurs irritantes et de provoquer des brûlures.
- Stockage:** Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

| Substances dangereuses   | ACGIH TLV  | OSHA PEL | AIHA WEEL | Autre |
|--------------------------|--|----------|-----------|-------|
| 2-Cyanoacrylate d'éthyle | 1 ppm STEL<br>0.2 ppm TWA<br>(Sensibilisation respiratoire)<br>(Sensibilisation cutanée) | Rien     | Rien      | Rien  |

- Remarques sur la conception des installations techniques:** Utiliser un système de ventilation à circulation descendante positive si la ventilation générale n'est pas suffisante pour maintenir la concentration de vapeurs au-dessous des limites d'exposition établies.
- Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).
- Protection des yeux:** Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.
- Protection de la peau:** Utiliser des gants et tabliers de caoutchouc nitrile au besoin pour empêcher tout contact. Ne pas utiliser de PVC, de nylon ou de coton.

## 9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

- Etat physique:** Liquide
- Couleur:** Incolore
- Odeur:** Irritant
- Seuil de détection d'odeur:** 1 - 2 ppm
- Valeur pH:** Non applicable
- Pression de vapeur:** Indéterminé
- Point / zone d'ébullition:** > 54 - 56 °C (> 129.2 - 132.8 °F) Méthode du fournisseur
- Point/domaine de fusion:** Non disponible
- Densité/Densité relative::** 1.05
- Densité de vapeur relative:** Indéterminé
- Point d'éclair:** 80 °C (176°F) Méthode du fournisseur
- Inflammable/Limites inférieures d'explosion:** Non disponible
- Inflammable/Limites supérieures d'explosion:** Non disponible
- Température d'auto-inflammation:** Non disponible
- Inflammabilité:** Non applicable
- Taux d'évaporation:** Non disponible
- Solubilité:** Insoluble Eau
- Coefficient de partage (value logarithmique)::** Non disponible
- Teneur VOC:** < 2 %; < 20 g/l (California SCAQMD Method 316B) (estimée)
- Viscosité dynamique:** 50 - 150 mpa.s
- Viscosité cinématique:** Non disponible
- Caractéristiques de la particule:** Non disponible

Température de décomposition: Non disponible

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

**Stabilité:** Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**Réactions dangereuses:** Une polymérisation exothermique rapide se produira en présence d'eau, d'amines, d'alcalis et d'alcools.

**Produits de décomposition dangereux:** Néant

**Produits incompatibles:** Eau, Amines, Alcalis, Alcools.

**Réactivité:** Non disponible

**Conditions à éviter:** Polymérisation spontanée.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

**Voies d'exposition probables:** Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

### Effets potentiels sur la santé

**Inhalation:** L'exposition aux vapeurs au-delà de la limite d'exposition établie irritera les voies respiratoires, ce qui peut mener à des difficultés respiratoires et un resserrement de la poitrine.

**Contact avec la peau:** Adhère à la peau en quelques secondes. Peut entraîner une éruption cutanée. Les cyanoacrylates pourraient entraîner une réaction allergique, mais en raison de la polymérisation rapide à la surface de la peau, cela est rare. Les cyanoacrylates produisent de la chaleur au moment de la solidification. Une grosse goutte peut, en de rares occasions, brûler la peau. Les adhésifs durcis ne constituent pas un danger pour la santé même s'ils collent à la peau.

**Contact avec les yeux:** Irritant pour les yeux. Provoque un larmoiement excessif. Les paupières peuvent se coller.

**Ingestion:** Ne devrait pas être nocif par ingestion. Se polymérise rapidement (sesolidifie) et colle dans la bouche. Pratiquement impossible à avaler.

| Substances dangereuses                       | LC50s et LD50s   |
|--|--|
| 2-Cyanoacrylate d' éthyle                    | Rien   |
| 6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol | Oral LD50 (Souris) = 11,000 mg/kg<br>Oral LD50 (Souris) = 11,000 mg/kg |

| Substances dangereuses                       | Effets immédiats sur la santé | Effets retardés sur la santé | Effets chroniques sur la santé |
|--|-------------------------------|------------------------------|--------------------------------|
| 2-Cyanoacrylate d' éthyle                    | Irritant                      | Allergène                    | Respiratoire                   |
| 6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol | Irritant                      |                              |                                |

| Substances dangereuses                       | NTP cancérigène | IARC cancérigène | OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé) |
|--|-----------------|------------------|--|
| 2-Cyanoacrylate d' éthyle                    | Non             | Non              | Non  |
| 6,6'-di-tert-butyl-2,2'-methylenedi-p-crésol | Non             | Non              | Non  |

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Non disponible

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| Nom d'embarquement correct: | Non réglementé |
| Division:                   | Rien           |
| Numéro d'identification:    | Rien           |
| Groupe d'emballage:         | Rien           |

Transport aérien (ICAO/IATA)

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| Nom d'embarquement correct: | Aviation regulated liquid, n.o.s. (Cyanoacrylate ester) |
| Division:                   | 9   |
| Numéro d'identification:    | UN 3334   |
| Groupe d'emballage:         | III   |

Transport maritime (IMO/IMDG)

|                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| Nom d'embarquement correct: | Non réglementé |
| Division:                   | Rien           |
| Numéro d'identification:    | Rien           |
| Groupe d'emballage:         | Rien           |

### 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

|                      |   |
|----------------------|---|
| Statut LCPE LIS/LES: | Contient une ou plusieurs composantes répertoriées dans la liste des matières non nationales (NDSL). Toutes les autres composantes sont répertoriés ou exemptes de la liste des matières nationales. Les composantes répertoriées dans la NDSL doivent être tracées par tous les importateurs Canadiens inscrits, tel qu'exigé par Environnement Canada. Elles peuvent être importées au Canada en quantités limitées. Le service des affaires réglementaires pourra fournir des renseignements additionnels. |
|----------------------|---|

Information sur la réglementation des Etats Unis

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| État de l'inventaire TSCA 8 (b): | Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exemptés d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act). |
|----------------------------------|---|

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:  
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2,15

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 02/24/2025

**DÉMENTI** Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.